

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 10 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 mars s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Christophe GSELL, Pascale SEGAUD CASTEX (P. M. MESLE), Lucie TOLMAIS (P. M. BAIL).

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

FINANCES – CONTRIBUTIONS ET AIDES A DES PERSONNES DE DROIT PRIVE – OCTROI D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE POUR FLOPAGE

DL20250310_12	Présents : 24	Pouvoirs : 4	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :
---------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

Rapporteur : M. Jammet – VU en C^e finances du 06/03/2025

Pour rappel, par délibération en date du 16 décembre 2024, la commune a décidé d'affecter au compte 65134 la somme de 6000€ pour la prise en charge du flocage des tenues vestimentaires des associations communales, la municipalité s'étant engagée à participer à hauteur de 50% du montant de la facture, plafonné à 1000€.

L'AJSO BASKET avait alors bénéficié à ce titre d'une aide de 1000€ à déduire de cette provision (son devis se montait à 4 200 €).

Aujourd'hui, d'autres associations sollicitent une aide exceptionnelle pour flocage

A) Le Vélo Club de Ouistreham : 1 000€

Le Vélo Club De Ouistreham souhaite procéder au remplacement d'une partie de ses équipements. Le devis se monte à 2 317.90 € : la subvention pour flocage correspondant à 50 % du devis plafonné à 1000€, son montant serait de 1 000€.

B) Marche et découverte – Subvention pour flocage : 628,80 €

L'association Marche et découverte organise une Randonnée pour la Paix le 8 mai 2025. Dans ce cadre, le club sollicite une aide pour le flocage de gilets de sécurité logotés aux couleurs de la commune et de l'association. Exceptionnellement, il est proposé de prendre en charge la totalité de la dépense, sur la base d'un devis de 628,80 €.

Lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité, d'octroyer les aides suivantes, à inscrire au compte 65134 et à déduire de la provision pour flochage restante :

	€	Réf.Délibération :
provision flochage votée au BP2025 (€) :	6000.00	16/12/2024
Aides individuelles :		
AJSO BASKET	1000.00	16/12/2024
VELO CLUB	1000.00	10/03/2025
MARCHE ET DECOUVERTE	628.80	10/03/2025
Total aides attribuées :	2628.80	
reste :	3371.20	

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le 17 MARS 2025
Certifié exécutoire.